

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

FÉMININES

2018



RÈGLEMENT

Date limite d'inscription : 1^e décembre 2018

Nota : les évolutions / saison précédente signalées en surbrillance jaune

SOMMAIRE

I - ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT	3
1. Formule du championnat	3
2. Résultats – Classement – Récompenses	3
2.1 Résultat d'une rencontre	3
2.2 Classement	3
2.3 Récompenses	4
II - CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
1. Clubs.....	5
2. Lutteuses	5
3. Equipes	5
4. Entraîneurs	5
III - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE	6
1. Composition de l'équipe.....	6
1.1 Catégories de poids	6
1.2 Effectif	6
2. Déroulement	6
3. Pesée.....	6
4. Arbitrage	7
5. Horaire programme	7
IV - RÈGLEMENT DES LITIGES	8
V - ANNEXES.....	9
Annexe 1 - Formulaire d'inscription.....	9
Annexe 2 - Fiche de renseignements du club.....	10
Annexe 3 - Liste de l'effectif de l'équipe.....	11
Annexe 4 - Autorisation pour des lutteuses licenciées à un autre club FFL.....	12
Annexe 5 - Attestation sur l'honneur d'identité.....	13
Annexe 6 - Modèles de tableau d'appariement.....	14

I - ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT

1. FORMULE DU CHAMPIONNAT

La formule d'appariement est un tournoi nordique jusqu'à 4 équipes et un tableau à « double élimination » à partir de 5 équipes.

Un numéro tiré au sort est attribué à chacune des équipes.

Le championnat se déroule sur un week-end défini par le calendrier FFL.

2. RÉSULTATS – CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

2.1 Résultat d'une rencontre

L'équipe vainqueur de la rencontre est celle qui a gagné le plus de combats.

En cas d'égalité de combats gagnés, l'équipe vainqueur est déterminée selon les critères hiérarchiques suivant :

- *Le plus grand nombre de points de classement lors de la rencontre.*
- *Le moins de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).*
- *Le plus de victoires par tombé (5-0).*
- *Le plus de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1).*
- *Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.*

2.2 Classement

2.2.1 Tableau double élimination – plus de 4 équipes (cf. modèle tableau en annexe) :

- Le 1^e tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre d'équipes, il peut y avoir des exempts.
- Chaque équipe vainqueur ou exempte au tour de qualification passe dans le « tableau des gagnants ».
- Chaque équipe perdante passe dans le tableau des repêchages.
- Afin d'éviter que 2 équipes ne se rencontrent à nouveau lors des repêchages, il faut inverser dans le tableau, de façon symétrique les équipes « bleues ».
- Le dernier tour de repêchage qui détermine les équipes qui seront classées 3^{ème} et 4^{ème} doit se dérouler même si la rencontre a déjà eu lieu lors de tours précédents.

2.2.2 Tournoi nordique - moins de 5 équipes (cf. modèle tableau en annexe) :

- Toutes les équipes se rencontrent.
- Des **points de rencontre** sont attribués en fonction du résultat final de la rencontre :
 - Victoire de la rencontre = 1 point de rencontre
 - Défaite de la rencontre = 0 point de rencontre

L'équipe qui a le plus de points de rencontre est classée 1^{ère} etc.

- En cas d'égalité de points de rencontre **entre deux équipes**, il faut rechercher le résultat de la rencontre de l'une contre l'autre.
- En cas d'égalité de points de rencontre **entre plus de 2 équipes**, il faut rechercher les résultats dans l'ensemble des rencontres pour classer tout d'abord la dernière, jusqu'à obtenir les deux meilleures équipes, selon les critères hiérarchiques suivant :
 - *Le moins de points de classement.*
 - *Le plus de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).*
 - *Le moins de victoires par tombé (5-0).*
 - *Le moins de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1).*
 - *Le moins de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.*

Les deux dernières équipes restantes sont classées sur la base du résultat de leur rencontre directe.

2.3 Récompenses

L'équipe championne de France par équipes féminines remporte un trophée et chaque membre de l'équipe est médaillé d'or.

Les lutteuses inscrites sur la feuille de pesée des équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} sont médaillées respectivement d'argent et de bronze.

II - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CLUBS

Une seule équipe par club peut participer au CFE féminines. Les clubs doivent :

- **Etre affiliés à la FFL** à la date limite d'inscription fixée au **1er décembre 2018**.
- **Envoyer par mail le dossier d'engagement** complet à la FFL à la date limite d'inscription comprenant :
 - **Formulaire d'inscription** (*cf. annexes*).
 - **Fiche de renseignements du club** (*cf. annexes*).
 - **S'acquitter du droit d'engagement par virement bancaire** d'un montant de 200 € (*cf. RIB en annexe*).
 - **Autorisation du président du club d'origine** pour chaque lutteuse inscrite licenciée dans un autre club FFL (*cf. annexes*).
 - **Liste des lutteuses engagées, des entraîneurs et de l'arbitre** (*cf. annexes*).
 - **Autorisation de « transfert international » UWW** pour une lutteuse étrangère non résidente en France (*cf. règlement UWW en vigueur*).
 - **Pour chaque lutteuse inscrite**, photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport ou d'un document officiel de l'administration française permettant de vérifier l'identité (avec photo, date de naissance, nationalité).
- **Envoyer par courrier postal un chèque de caution de 500 €.**

2. LUTTEUSES

Les lutteuses engagées doivent :

- Etre licenciées à la FFLDA **U20** (pas de surclassement pour les U17) ou **seniors** ou **vétéran A** à la date limite d'inscription.
- Les lutteuses étrangères résidentes en France devront avoir été licenciées FFLDA durant 3 saisons (saison en cours comprise). Les saisons de licences FFLDA pour les transferts internationaux UWW ne sont pas comptabilisées.

3. ÉQUIPES

L'effectif de l'équipe inscrite (*cf. annexes*) doit respecter les conditions suivantes :

- 12 lutteuses au maximum,
- 5 lutteuses au minimum,
- 1 lutteuse au maximum avec autorisation de transfert UWW,
- 2 lutteuses au maximum licenciées dans un autre club FFL (non engagé dans le championnat de France par équipes féminin).

4. ENTRAINEURS

Les entraîneurs engagés (3 au maximum par équipes) doivent être licenciés et diplômés FFL ou d'Etat recensés sur l'intranet fédéral.

III - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1.1 Catégories de poids

5 catégories de poids : **51 kg (+ 48 kg), 55 kg, 60 kg, 66 kg, 76 kg**

Une lutteuse peut lutter dans la catégorie de poids immédiatement supérieure à celle validée lors de la pesée.

Le poids de corps d'une lutteuse lors de la pesée détermine la catégorie de poids qui sera inscrite et validée sur la feuille de pesée **par l'arbitre**.

1.2 Effectif

Une équipe, pour une rencontre, doit respectée les critères suivants :

- 4 lutteuses au minimum,
- 2 lutteuses au maximum licenciées dans un autre club FFLDA si il n'y a pas de lutteuse avec autorisation de transfert international UWW ou 1 lutteuse au maximum licenciée dans un autre club FFLDAAA s'il y a une lutteuse avec autorisation de transfert international UWW.

Une lutteuse ne peut faire qu'un combat par rencontre.

Seuls les lutteuses et les entraîneurs (diplômés FFLDA ou d'Etat recensés sur intranet) figurant sur la feuille de composition d'équipe sont autorisés à prendre place sur le banc prévu à cet effet.

1 seul entraîneur est autorisé à aller au coin du tapis pendant la pause.

2. DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Une rencontre se compose de 5 combats dans l'ordre croissant des catégories de poids.

Les lutteuses doivent porter un maillot de lutte règlementaire à l'effigie de leur club.

L'équipe appelée la première porte le maillot rouge.

3. PESÉE

La pesée se déroule selon l'horaire programme, fixé par la FFLDA.

Sur la feuille de pesée de chaque équipe, fournie par l'arbitre, figure la liste de toutes les lutteuses inscrites.

Chaque lutteuse avant d'être pesée devra présenter sa licence FFLDA (format papier ou numérique). En cas de non présentation de sa licence ou d'absence de photo sur la licence, elle doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut devra être utilisée l'attestation sur l'honneur d'identité en annexes.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du délégué fédéral, une lutteuse pourra faire l'objet d'un contrôle visuel cutané par le médecin présent.

L'arbitre note sur la feuille de pesée le poids de corps ainsi que la catégorie de poids correspondante.

L'effectif pesé doit permettre la composition d'une équipe (*cf. 1.2 effectif*).

4. ARBITRAGE

La rencontre se déroule avec un corps d'arbitrage complet.

Chaque club participant au championnat de France par équipes Féminines doit engager au moins 1 arbitre de niveau au moins national.

Chaque club prendra en charge les frais de déplacement et de séjour (restauration, hôtel) de cet arbitre dans la limite du barème fédéral.

L'arbitre engagé par le club est convoqué par la FFLDA et reçoit une indemnité liée à sa mission fédérale à responsabilité (MFAR).

Le club sans arbitre engagé doit s'acquitter d'une pénalité financière de 500 €.

5. HORAIRE PROGRAMME

L'horaire programme est fixé par circulaire fédérale en amont du championnat.

IV - RÈGLEMENT DES LITIGES

Un certain nombre de litiges, pouvant être rencontrés lors du championnat, est reporté dans le tableau suivant et fait référence à une décision sportive ou une pénalité financière.

L'autorité fédérale compétente se réserve le droit d'étudier tous types de litiges constatés lors d'une rencontre et de statuer sur une décision.

Nature des litiges	Pénalité
Absence de licence ou de photo sur la licence à la pesée	<p><i>Décision sportive :</i> la lutteuse doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou sa copie) ou à défaut devra être utilisée une attestation sur l'honneur (cf. annexes).</p> <p>Toute fausse déclaration sera sanctionnée.</p>
Equipe composée de moins de 4 lutteuses.	<p><i>Décision sportive :</i> La rencontre ne se déroule pas. Le club est déclaré perdant sur le score de 0 victoire à 5 et de 0 point de classement à 25.</p>
Retrait d'un club inscrit, avant le début du CFE	<p><i>Pénalité financière :</i> Les droits d'engagement sont définitivement acquis par la FFLDA.</p>

ANNEXE 1 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A envoyer par mail, dûment complété, à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avant la date limite d'inscription.

Je soussigné, _____

NOM – Prénom

Président du club de : _____

Courriel : _____

Engage une équipe au championnat de France par équipes féminins 2018.

Je certifie avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement que je m'engage à respecter et à faire respecter.

Je joins par mail, au format PDF, à la FFLDA (ffl@fflutte.org) les documents suivants :

- La fiche de renseignement du club (cf. annexe 2)
- L'ordre de virement (cf. RIB FFLDA ci-dessous) du droit d'engagement d'un montant de deux cent euros (200 €).

Crédit Mutuel				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06002	00020379101	05	EUR
Identifiant international de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1027	8060	0200	0203 7910 105
BIC (Bank Identifier Code)				
CMCIFR2A				
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)	
CCM CRETEIL			FEDERATION FRANCAISE LUTTE	
62 B RUE DU GENERAL LECLERC			2 RUE LOUIS PERGAUD	
94000 CRETEIL			94700 MAISONS ALFORT	
☎ 0 820 099 942 (Service 0,12 €/min + prix appel)				

- La liste des lutteuses engagées, des entraîneurs et de l'arbitre (cf. annexes).
- Pour chaque lutteuses inscrite, une photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport ou d'un document officiel de l'administration française permettant de vérifier l'identité (avec photo, date de naissance, nationalité).
- Autorisation de transfert international UWW pour les lutteuses de nationalité étrangère non résidentes en France.
- L'autorisation du président du club d'origine pour chaque lutteuse inscrite licenciée dans un autre club FFL (cf. annexes).

J'envoie par courrier postal à la FFLDA le chèque de caution n° _____
d'un montant de cinq cents euros (500 €).

Fait à _____, le ____ / ____ / 20

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

ANNEXE 2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CLUB

A envoyer par mail, dûment complété, à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avant la date limite d'inscription.

CLUB : _____

Adresse : _____

NOM DU PRÉSIDENT DU CLUB : _____

Tél. du club : _____

Courriel du club : _____

Adresse du site internet du club : _____

NOM PRÉNOM DU CONTACT : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

ANNEXE 3 - LISTE DE L'EFFECTIF DE L'ÉQUIPE

A envoyer par mail, dûment complété, à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avant la date limite d'inscription.

Rappel des conditions d'engagement des lutteuses et de l'équipe :

- Etre U20 ou seniors ou vétérans A licenciées FFLDA à la date limite d'inscription.
- Maximum 2 lutteuses licenciées dans un autre club FFLDA.
- Maximum 1 lutteuse avec autorisation de transfert international UWW.

Equipe (nom du club) : _____

*N°Lic = 6 derniers chiffres de la carte licence

LUTTEUSES (12 au maximum)						
N°	NOM	Prénom	N° Lic *	Club	Date naiss.	Nationalité
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

ENTRAINEURS (3 au maximum, licenciés et diplômés FFL ou d'Etat recensés sur intranet)					
N°	NOM	Prénom	N° Lic*	Club	Niveau de diplôme
1					
1					
2					

ARBITRE (niveau au moins national)					
N°	NOM	Prénom	N° Lic*	Club	Niveau de diplôme
1					

ANNEXE 4 - AUTORISATION - LICENCIÉE DANS UN AUTRE CLUB FFL

A envoyer par mail, dûment complété, à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avant la date limite d'inscription.

Je soussigné, _____
NOM – Prénom

Président du club de : _____

Courriel : _____

Autorise la licenciée de mon club :

NOM Prénom _____

N° Licence _____

A participer au championnat de France par équipes féminins

avec le club : _____

Fait à _____, le ____ / ____ / 20

Signature et cachet du club

ANNEXE 5 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

*A utiliser en cas d'absence de licence ou de photo sur la licence à la pesée
et sans présentation d'une pièce d'identité (ou copie)*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFL
Attestation à récupérer par le délégué fédéral ou l'arbitre

Je soussigné : _____

en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : _____ Tel : _____

Déclare sur l'honneur que la lutteuse qui s'est pesée :

NOM Prénom _____

Du club de _____

Lors de la compétition _____

Correspond à la lutteuse inscrite sur la feuille de pesée.

Fait à _____

Le _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

ANNEXE 6 - MODÈLES DE TABLEAUX D'APPARIEMENT

2 A 4 ÉQUIPES - TOURNOI NORDIQUE

N°	Équipe	Pt R	Vict	Pt Clt
1	Equipe A	1	3	12
2	Equipe B	0	2	10
3	Equipe C	1	5	13
4	Equipe D	0	2	7

Pt R
point rencontre
1 point
vict. rencontre
0 point
déf. rencontre

CLASSEMENT		Pt R	Vict	Pt Clt
1e				
2e				
3e				
4e				

Vict. = nb combats gagnés - Pt clt = total pt classement

3 ÉQUIPES

Tour 1 : 1-2
Tour 2 : 3-1
Tour 3 : 2-3

4 ÉQUIPES

Tour 1 : 1-2, 3-4
Tour 2 : 1-3, 2-4
Tour 3 : 1-4, 2-3

TOUR 1		Pt R	Vict	Pt Clt
1	Equipe A	1	3	12
2	Equipe B	0	2	10

TOUR 1		Pt R	Vict	Pt Clt
3	Equipe C	1	4	14
4	Equipe D	0	1	4

Lutte gréco

L'équipe avec le plus de pts rencontre est 1^è

En cas d'égalité de points de rencontre entre plus de 2 équipes, il faut rechercher les résultats dans l'ensemble des rencontres pour classer tout d'abord la dernière, jusqu'à obtenir les deux meilleures équipes, selon les critères suivants :

- Le moins de points de classement
- Le plus de défaites par ab, forfait ou disqu (5-0)
- Le moins de victoires par tombé (5-0)
- Le moins de victoires par sup techn (4-0, 4-1)
- Le moins de pts tech marqués sur la rencontre

TOUR 2		Pt R	Vict	Pt Clt
1	Equipe A	0	0	2
3	Equipe C	1	5	13

TOUR 2		Pt R	Vict	Pt Clt
2	Equipe B	1	4	12
4	Equipe D	0	1	3

TOUR 3		Pt R	Vict	Pt Clt
1	Equipe A	1	3	9
4	Equipe D	0	2	7

TOUR 3		Pt R	Vict	Pt Clt
2	Equipe B	0	2	6
3	Equipe C	1	3	10

Les 2 dernières équipes restantes sont classées sur la base du résultat de leur rencontre directe.

Lorsqu'il ne reste plus que 2 équipes, sera classé 1^e celle qui aura gagné contre l'autre.

5 A 8 ÉQUIPES - TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

Les règles exposées ci-dessous sont aussi valables pour les tableaux de 16 ou 32

